

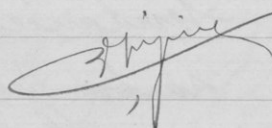
Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux se réuniront
à la Mairie à 8 heures du matin, le dimanche 28 Mai
pour la session ordinaire de Mai.

Objet de la séance:

- 1^o Assistance aux Vieillards.
- 2^o , aux familles nombreuses.
- 3^o , aux femmes en couches.
- 4^o Demande de bourse. - Avis du Conseil.
- 5^o Eclairage public. - Réduction dans divers quartiers.
- 6^o Affaires diverses.

Maire le 21 Mai 1916
Le Maire



Session ordinaire de Mai

Séance du 28 Mai 1916

L'an mil neuf cent seize, le vingt huit du mois de Mai
à 8 heures du matin.

Le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur
le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de M. Vignier Maire.

Présents: M. M. Vignier, Saureste, Jaccon, Fouquet, Herwi,
Patrie, Saupin, Velasque Artaud, Gentron, Dupont, Piquet,
Curbel, Rousseau, & Lefevre

Absents: M. M. Rambaud, Briand, Aubin, Ollivier, Lemerle
et Guiberbeau, excusés.

Conformément à l'art 53 de la loi du 5 avril 1884, il
a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du
Conseil, M. Piquet ayant obtenu la majorité des suffrages
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté
sans observation.

Assistance aux
Vieillards.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables tendant à bénéficier de la loi du 14 juillet 1905, lesquelles demandes ont déjà été examinées par le Bureau des Bienfaitances.

Le conseil après en avoir délibéré, arrête comme suit la présente liste, et fixe la date du 1^{er} Juin comme point de départ du paiement des allocations mensuelles.

1^o Assistance à domicile

Nouvelles demandes -

- 1^o Bobureau Veuve Bobreau, à la Croix Vieillard, admise à 10 francs.
- 2^o Moreau Sébastien, aux Chapelles, admis à 10 francs.
- 3^o Léauté Adèle V^e Hervoet, à Rayon, admise à 5 francs, durée de la guerre, et à signaler à M^r le Préfet que le fils Guittare ne tient pas compte de l'engagement qu'il a pris.
- 4^o Hervoet V^e Bahraud, à la Blordière, admise à 15 francs, durée de la guerre.
- 5^o Lige V^e Perthuis, rue Nat^l 76 admise à 10 francs, durée de la guerre.
- 6^o Huyo V^e Ertaud, à la Houstaire, admise à 10 francs, durée de la guerre.
- 7^o Guilloux Michel Frère, au chêne Creux, admis à 10 francs.
- 8^o Martin fr^s Guilloux, au chêne Creux, admise à 10⁺.
- 9^o Vanzelle fr^s Gorges, au Fort-aux-Bois, admise à 8⁺.
- 10^o Moreau Marie Aimée, à Ertemoult, admise à 15⁺.

Demandes d'augmentation -

- 1^o Métaireau Veuve Hervoet à Nantes, route de la Joumelière, domicile de secours Reze, admise à 15 francs, durée de la guerre.
- 2^o Charbonnier J^l B^l, aux Chapelles augmenté de 5 francs soit 15 francs.
- 3^o Huchet fr^s Charbonnier, aux Chapelles, augmenté de 5 francs soit 15 francs.
- 4^o Richard Agnès, à Ertemoult, augmenté de 5 francs soit 15 francs.
- 5^o Bonédroy V^e Picard, rue de la Gare, augmenté de

5 francs. Soit 10 francs,

6^o Jarneau Vénie Marie à Cretemoult, augmentée de 5 francs, soit 15 francs.

7^o Jarneau Reine V. Denis, rue de Fuits - Baron 88, augmentée de 5^{fr} 50, durée de la guerre (soit 10^{fr})

Demande de hospitalisation

1^o Pillet V. Gauthier, à la Haute-He, assistée pour 15 francs, à hospitaliser.

Assistance aux familles nombreuses.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes des personnes ayant des ressources insuffisantes et qui sollicitent le bénéfice de la loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses. Sont:

1^o Portoleau Théodore, au chêne creux, admis pour 1 allocation,

2^o Brosteau Louis Joseph, à la Croix Médard, admis pour 1 allocation.

3^o Cantin Joseph, rue Nationale, admis pour 1 allocation -

4^o Mme Aubin Aristide née Lahaye Marie, à la Galtrie, admise pour 1 allocation

5^o Mme Estier Jacques Veuve, au Grand clos, admis pour 1 allocation -

Assistance aux femmes en couches

Monsieur le Président dépose sur le bureau toutes les demandes des personnes ayant des ressources insuffisantes et qui sollicitent le bénéfice de la loi du 30 juillet 1913, sur l'assistance aux femmes en couches

1^o Christmann frs Boutin, au Grand clos, le mari est mobilisé et a 3 enfants - admis -

2^o Pouyet frs Kerchom, à la Basse Lande le mari est mobilisé, admis -

Monsieur le Maire communique ensuite à l'assemblée la liste des personnes dont la demande a été accueillie favorablement par l'administration municipale.

1^o Gotesseau frs Jarreau, à la Blouctière,

2^o Oudrumeau frs Grelaud, à Cretemoult,

3^o Martin frs Truchaut, au Jaunais,

4^o Verger frs Jouis, à la Grande,

5^o Ducous frs Chambaud, à l'Aufrière,

- 6^e Fallutreau ^{fr} Renier, Haute Se
 7^e Delahaie ^{fr} Portoleau, Chêne-Creux
 8^e Gaboit ^{fr} Cantin, rue Nat^e 21
 9^e Chauvin Jeanne ^{delle}, rue Chiers 119

Après en avoir délibéré, l'Assemblée ratifie la décision de l'administration municipale.

Demande de bourse
Avis du
Conseil

transmis le
 29 mai 1916

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de M^{re} Jubard Léon, employé au chemin de fer, demeurant rue du Puits-Baron, et tendant à obtenir une bourse avec trousseau, pour l'école des Arts & métiers, en faveur son fils Robert Jubard, élève de l'école Nationale professionnelle.

Eclairage public
Réduction et suppression

Sur la proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal désireux de donner satisfaction à la Commission de répartition des combustibles chargée des intérêts de la Défense Nationale, vote la suppression totale de l'éclairage public dans la section de Rezy, du 1^{er} juin au 1^{er} 8^h 1916, ainsi que dans toutes les agglomérations de Font-Rousseau, à l'exception de 5 ou 6 lanternes indispensables, et décide que pendant la période d'hiver quelques lanternes seulement seront rétablies dans les différents quartiers de la commune, mais avec une durée d'éclairage moins longue que celle prévue par les traités et la section d'août l'Assemblée délibérera sur cette question.

Demandes
de
subventions

Plusieurs demandes de subventions pour des œuvres intéressant les victimes de la grande guerre sont renvoyées à la section financière.

Taxation des denrées
Designation
de commission

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que fréquemment des renseignements intéressant la situation économique de la région sont demandés par les différents Services de la Préfecture, qu'un comité ayant été appelé à donner son avis sur l'opportunité de taxer les denrées et substances vient d'être nommé dans le département, qu'il en résultera de nombreuses demandes de renseignements et qu'afin de permettre à l'administration municipale d'exprimer son avis avec connaissance de cause, il y aurait lieu

de lui adjoindre au moins 3 membres de l'assemblée.

Le Conseil municipal désigne M. H. Vélazquez, Garcia,
et Rousseau pour

Travail d'œuvre agricole

Le Conseil après avoir eu connaissance des débats qui
se sont élevés à la chambre des Députés sur la question de la
main d'œuvre agricole

Émet le vœu

Que le droit accordé aux commissions agricoles leur donne
la possibilité de pouvoir réquisitionner du matériel de
charrois ou de labourage aux prix et conditions des usages
locaux afin d'éviter les prétentions exagérées qui viendraient
inévitablement à se produire.

Et considérant que la main d'œuvre reste le point im-
portant des difficultés à résoudre; qu'il est évident
que chaque commune, suivant ses ressources, possède, dans
les éléments moins indispensables des bras qui peuvent être
détournés momentanément de leurs fonctions ou de leur
emploi, sans préjudice pour les Industriels, commerçants
ou Particuliers qui les occupent.

Que ces bras seraient employés avec fruit par les
fermiers et dans les exploitations agricoles, où le besoin
s'en fait sentir.

Le Conseil émet également le vœu que les commissions
agricoles aient le droit de réquisitionner la main d'œuvre.

Adopté et délibéré, les jours mois et an sus dits.

Messrs H. Le Patry J. Saurin A. Vélazquez
Dupont H. Rousseau J. Piquet J. Garcia
L. Flevoche